

<p>COMMUNE DU TOUVET- CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2014</p> <p>Rapport - Délibération</p> <p>Objet : Compte Administratif Compte de gestion - Eau et Assainissement</p>	<p>Réf Adm : DGS, Finances</p>
<p>Rapporteur</p>	<p>Laurence Théry</p>

RAPPORT

Madame Laurence Théry, maire de la commune du Touvet, expose le rapport suivant :

la section de fonctionnement du budget eau et assainissement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 174 511.63 €

la section d'investissement du budget eau et assainissement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 242 274.08 €

Vu la présentation en conseil municipal des documents joints en annexe (projets de Compte Administratif, Compte de gestion proposé par le Trésorier municipal)

Considérant que le Compte Administratif est en concordance avec le Compte de gestion du même exercice établi par le Receveur de la commune)

Je vous propose de voter le Compte Administratif du budget « Eau et Assainissement » ainsi établi.

Je vous remercie de bien vouloir statuer.

Et en conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport de Madame Laurence Théry, maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

ARRETE le Compte de gestion 2013 joint en annexe pour le budget « Eau et Assainissement »

ADOpte le Compte Administratif 2013 joint en annexe pour le budget « Eau et Assainissement »

Le Maire

Laurence Théry